

Tableau de synthèse sur le calcul de l'effectif de l'entreprise

Type de contrat	Nom du contrat	A inclure dans l'effectif
CDI	CDI de droit commun	Oui A temps complet : comptés pour une unité chaque salarié A temps partiel : chaque salarié est retenu au prorata du temps de travail prévu dans son contrat de travail
CDI	Contrat de professionnalisation	Non jusqu'à la fin de l'action
CDI	Contrat unique d'insertion (CUI)	Non pendant toute la durée de la convention
CDD	CDD de droit commun	Oui sauf s'il s'agit de remplacer un salarié absent A temps complet : comptés au prorata de leur temps de présence au cours des 12 derniers mois. A temps partiel : comptés au prorata des deux règles suivantes : En fonction de leur temps de présence au cours des 12 derniers mois En fonction du temps de travail prévu par le contrat de travail
CDD	Contrat de professionnalisation	Non
CDD	Contrat d'apprentissage	Non
CDI	Contrat d'apprentissage	Non pendant toute la durée du contrat
CDD	Contrat unique d'insertion : CAE, emploi d'avenir ou CIE (contrat initiative d'insertion)	Non
Contrat particuliers	Contrat de mise à disposition de salarié par une entreprise extérieure autre qu'une entreprise de travail temporaire, un groupement d'employeurs ou une association intermédiaire	Non si le salarié mis à disposition ne travaille pas dans l'entreprise utilisatrice depuis moins d'un an ou s'il remplace un salarié absent ou dont le contrat est suspendu.

Source : Centre Inffo